



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2025 (PK GC 2025)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : pluriannuelle

Demandeur : SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 3 octobre 2024, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2025 (PK GC 2025). Ce projet concerne les exploitations cultivant les 22 cultures suivantes : avoine de printemps, avoine d'hiver, betterave sucrière, blé dur, blé tendre, colza, épeautre grain, féverole, lin, fibre, lin oléagineux, maïs fourrage, maïs grain, mélange de céréales avec protéagineux, orge de printemps, orge d'hiver, pois, protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho grain, tournesol, triticale et canne à sucre dans les DOM. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : décrire et caractériser les pratiques de conduite des cultures des agriculteurs et les itinéraires techniques choisis dans les grandes cultures.

Historique et contexte : initiée dans les années 1990, le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturelles constitue un outil majeur de suivi de ces pratiques et de leurs impacts potentiels sur l'environnement. Jusqu'en 2006, ces enquêtes étaient conduites, à un rythme quinquennal, dans les filières des grandes cultures et des prairies. Par la suite, la viticulture, l'arboriculture et la production légumière ont aussi été enquêtées afin de fournir les données nécessaires au suivi du plan d'action interministériel Ecophyto de réduction et d'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs. L'enquête PK GC 2025 fait suite aux enquêtes de 2021 et 2017, ainsi qu'à celle allégée sur les pratiques phytosanitaires en 2014, et aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001 et 1994.

Place dans le dispositif statistique et concertation : il n'existe actuellement pas d'autre source disponible en France sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en grandes cultures couvrant l'ensemble du territoire. Cette enquête fait partie des enquêtes sur les « pratiques culturelles » du SSP, qui suivent l'évolution des pratiques des agriculteurs dans les filières suivantes : Grandes cultures, Prairies, Viticulture, Arboriculture et Production de légumes. Chaque filière est enquêtée tous les 4 à 5 ans, permettant en particulier d'établir des indicateurs de suivi régionaux du plan Ecophyto.

Ces enquêtes seront complétées à l'avenir par des enquêtes multifilières et dédiées au suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, suivant au moins 21 cultures identifiées par les États membres de l'Union européenne. Le règlement européen SAIO, qui entrera en application à compter de 2026 pour les statistiques relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques, prévoit la mise en place d'un rythme de transmission annuelle de ces

données à compter de 2029, après une première remontée de données programmée en 2027. Les enquêtes aperiodiques sur les « Pratiques culturelles » permettront de produire des données au-delà de la seule thématique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (mesures alternatives aux traitements phytosanitaires, fertilisation, travail du sol, irrigation...) pour une filière donnée et de disposer de données régionales, y compris sur des cultures dont le suivi n'est pas requis par la réglementation européenne, mais pour lesquelles des besoins sont identifiés au niveau national (stratégie Ecophyto 2030).

Les utilisateurs finaux des données collectées sont : les directions générales des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise/Sise) des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Commission européenne, les agences et établissements publics (Anses, Santé publique France), les instituts techniques agricoles, les instituts de formation et de recherche (INRAE, CNRS, Montpellier Sup Agro...). Les données individuelles sont mises à disposition des instituts de recherche via le CASD.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise/Sise) en charge de la collecte des unités à enquêter, de différentes directions des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, d'instituts techniques agricoles, d'instituts de recherche et d'organisations professionnelles agricoles, a été constitué au cours de l'été 2024 pour examiner le projet de questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Le 10 octobre 2024, une réunion de restitution des demandes exprimées permettra d'arbitrer la version finale du questionnaire.

Questionnaire et collecte : le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques - données générales sur l'exploitation, caractéristiques de la parcelle enquêtée, reconstitution de l'itinéraire technique sur cette parcelle, raisonnement des pratiques, pulvérisation et protection des utilisateurs. Le nombre d'unités enquêtées est estimé à environ 31 000. La collecte aura lieu de décembre 2025 à avril 2026 et portera sur la campagne culturale 2025 en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). L'enregistrement des pratiques culturelles est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure.

Remarques en commission : l'enquête n'a pas fait l'objet de remarques en commission, hormis un retour pour signaler un usage de l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **la collecte 2025-2026**